

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Plateforme concassage matériaux MICKA TP sur la commune principale de l'AIOT Chemin de la Bedissière 34490 THEZAN LES BEZIERS.

La référence de votre dossier est A-4-EQWDAGLFM et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 30/04/2024 à 12h00 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **43439560400052**

Organisme : **BE MEA SARL**

Nom : **CRENNER**

Prénom : **Marion**

Fonction : **Chargée de missions**

Adresse électronique : **marion.crenner.bemea@gmail.com**

Téléphone portable : **+(33) 623093349**

Personne morale

N° SIRET **50780229600032**

Raison sociale **MICKA T.P.**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

Chemin de la Bedissière

ZA LA MALHAUTE

34490 THEZAN LES BEZIERS

Signataire

Nom : **ORTIZ**

Prénom : **Mickael**

Qualité : **Président de Groupe MO**

Adresse électronique : micka.tp@bbox.fr

Téléphone portable : +(33) 661776059

Référent

Nom : **ORTIZ**

Prénom : **Mickael**

Fonction : **Président de Groupe MO**

Adresse électronique : micka.tp@bbox.fr

Téléphone portable : +(33) 661776059

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : marion.crenner.bemea@gmail.com

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Plateforme concassage matériaux MICKA TP**

Description des activités :

L'entreprise MICKA TP souhaite régulariser son activité de concassage et de stockage de matériaux. Le concassage des matériaux sera réalisé par des campagnes d'activité étalées sur l'année, représentant 2 mois d'activité pleine. L'activité de concassage de l'entreprise MICKA TP nécessite une zone de stockage permanente de matériaux et une autre zone de stockage pour les matériaux revalorisés. Ces zones seront situées sur la parcelle n°191 section AW, classée d'après le PLU, comme zone UE4 (zone d'activités économique). La superficie de stockage, de transit et de tri des déchets dangereux inertes n'excèdera pas 10 000 m². Les matériaux stockés sont des blocs de roches, gravats, autres roches et des matériaux de démolition, sans amiante placo ou plâtre. Ces matériaux admis sur site seront recensés dans un registre des déchets. L'entreprise MICKA TP s'assurera de mettre en place les déclarations réglementaires sur le RNDTS (Registre National des Déchets, Terres excavées et Sédiments). Les matériaux bruts seront déplacés soit par une pelle mécanique soit par un chargeur afin d'alimenter le concasseur, d'une puissance de 181 KW, muni d'un brumisateuseur anti-poussière, qui les transformera en matériaux en 0/30, 0/60, 30/80, utilisés pour le remblaiement de tranchée pour les travaux publics. Ces engins fonctionneront en différés. Afin d'atténuer les nuisances des envols de poussières, l'entreprise MICKA TP, va renforcer son système d'arrosage, voir équiper le site d'écrans anti-sable et anti-poussières. Les eaux pluviales de la plateforme de concassage s'infiltreront sur le terrain naturel, sans risque d'inondation en aval du site. Concernant les mesures de bruit et de l'émergence, l'entreprise MICKA TP va mener des campagnes de mesure de bruit dans le voisinage de son établissement par un organisme qualifié tous les 3 ans.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Chemin de la Bedissière

34490 THEZAN LES BEZIERS

X : 713285

Y : 6255911

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2515	2515-1-b	Broyage, concassage, criblage ... de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou	181 kW	D	

2517	2517-2	artificiels ou de déchets non dangereux inertes Station de transit de produits minéraux autres	Superficie de l'aire de transit	D
			9900 m2	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Le stock de matériaux concerne des blocs de roches, gravats, autres roches et des matériaux de démolitions, sans amiante placo ou plâtre. Les matériaux seront concassés, granulométrie 0/30, 0/60, 30/80, afin d'être réutilisés comme matériaux de remblaiement de tranchée pour les travaux publics.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Chaque engin de chantier sera équipé d'un extincteur.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Mandatdepotsigne.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Plansituationcadastral.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plandensemble.pdf